



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traitements

Question écrite n° 2412

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les traitements efficaces qui se développent pour lutter contre toutes les formes des troubles du développement et du comportement. Depuis plus de trente ans, de nombreuses études ont été effectuées dans des laboratoires scientifiques internationaux, afin de démontrer l'efficacité des prises en charge comportementales (méthode ABA, en faveur des autistes, par exemple). Aujourd'hui, les chercheurs sont unanimes et assurent maîtriser un traitement efficace à moindre coût. Les résultats recueillis donnent également entière satisfaction aux familles qui les ont appliqués et souhaitent que ce traitement soit reconnu et largement disponible en France. De nombreux pays voisins ont mis en place des structures et formé des thérapeutes pour que leurs enfants soient pris en charge. De nombreux États occidentaux utilisent à juste titre cette technique reconnue par tous. La Grande-Bretagne a d'ailleurs ouvert, en 1999, une trentaine de centres appliquant ce traitement. Cependant, la France accuse dans ce domaine un sérieux retard : peu d'interventions comportementales, peu de professionnels formés, méconnaissance de l'approche... Face à ce constat alarmant et face au scepticisme dont font preuve les pouvoirs publics, on ne peut que regretter l'absence de recherche et d'innovation dans cette voie, qui ne cesse de retarder encore un peu plus la médecine française dans ce domaine. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quelles actions souhaite mettre en place son ministère vis-à-vis de ces traitements optimistes pour lutter contre les troubles du développement et du comportement.

Texte de la réponse

Des études sont actuellement conduites à la demande du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports afin, d'une part, de disposer d'un recensement des données scientifiques françaises et internationales relatives aux interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques proposées dans l'autisme et, d'autre part, de mieux identifier les pratiques effectives de prise en charge de l'autisme et des troubles envahissants du développement en France. La méthode ABA est en effet essentiellement développée aux États-Unis et encore peu répandue en France. Des études internationales se sont intéressées à cette méthode d'intervention précoce intensive auprès d'enfants atteints d'autisme. Ces études montrent qu'il existe des gains comportementaux, cognitifs et du langage chez les enfants ayant suivi un tel traitement, mais elles sont peu nombreuses et concernent des effectifs réduits d'enfants. L'efficacité du traitement semble dépendre non seulement de son intensité, de sa qualité, mais aussi des caractéristiques individuelles des enfants telles que l'âge et le niveau de développement cognitif. Les études conduites à la demande du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, contribueront à l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques adaptées à l'organisation éducative, sanitaire et médico-sociale française. Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan autisme 2005-2007, un comité de réflexion et de proposition sur l'autisme et les troubles envahissants du développement, pluri-institutionnel et pluridisciplinaire, associant également les représentants des familles d'enfants autistes, placé auprès de la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports et du ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, est constitué depuis cette année. Il doit se prononcer sur les grandes orientations et les principes d'action en vue d'apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes atteintes de ces

troubles ainsi qu'à leur famille. Il s'appuie, entre autres, sur les travaux d'un groupe de suivi scientifique installé en juin dernier qui assure une veille dans le domaine de la recherche et des pratiques sur l'autisme et les troubles envahissants du développement en France et à l'étranger. Ce groupe, composé de personnalités scientifiques, est également chargé de contribuer à l'élaboration et à la diffusion auprès des professionnels concernés d'outils méthodologiques et de guides de bonnes pratiques, en lien avec les centres ressources de l'autisme, l'Agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et la Haute Autorité de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2412

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5146

Réponse publiée le : 22 janvier 2008, page 609